

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 182 50724

14 OCT 2025

/D/MINESUP/SG/PRO-ACTPF/UO/GP/CGA/RM/ey du

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

portant attribution de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National restreint n°06/AONR/CIPM/MINESUP/PRO-ACTPF/2025 du 26 août 2025 en procédure d'urgence relatif au recrutement d'un consultant devant réaliser des études architecturales et techniques en vue de la construction d'un bloc pédagogique polyvalent à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) de Douala.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

VU la Constitution ;
 VU la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
 VU la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 VU la Loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
 VU la Loi n°2024/013 du 19 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des Marchés Publics ;
 VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 VU le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 VU le Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
 VU la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 VU la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
 VU la Lettre-Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU les textes régissant le corps de métier ;
 VU l'appel d'offres national restreint n°06/AONR/CIPM/MINESUP/PRO-ACTPF/2025 du 26 août 2025 en procédure d'urgence, relatif au recrutement d'un consultant devant réaliser des études architecturales et techniques en vue de la construction d'un bloc pédagogique polyvalent à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) de Douala.

D E C I D E :

Article 1^{er}: L'entreprise suivante a été retenue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'appel d'offres national restreint n°06/AONR/CIPM/MINESUP/PRO-ACTPF/2025 du 26 août 2025 en procédure d'urgence pour le recrutement d'un consultant devant réaliser des études architecturales et techniques en vue de la construction d'un bloc pédagogique polyvalent à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) de Douala, ainsi qu'il suit :

Objet de la Lettre-Commande	Adjudicataire	Montant TTC de la Lettre-Commande	Délai d'exécution
Etudes architecturales et techniques en vue de la construction d'un bloc pédagogique polyvalent à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) de Douala.	ENGINEERING PROVIDER, BP: 34 743 Yaoundé	49 488 750 F CFA	Quatre (04) mois

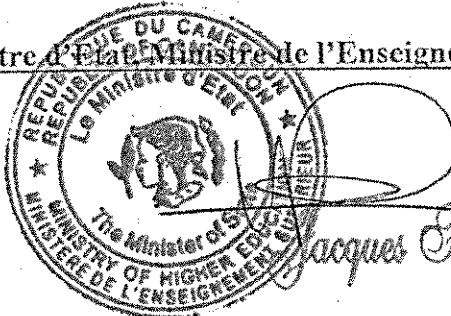
Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le ...14.OCT.2025

Copie :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Université de Douala;
- Délégué Régional du MINDUH /Littoral
- CIPM/MINESUP ;
- ENGINEERING PROVIDER
- Archives

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur



Jacques Etame Ndongo